

## Fiche méthodologique de la base 2010 des comptes nationaux

### Capitalisation des dépenses militaires en base 2010

Suivant le Système européen de comptes de 1995 (SEC 1995), les dépenses d'équipement militaires étaient traitées en consommation intermédiaire des administrations publiques. Le Système de comptes nationaux 2008 (SCN 2008) et le Système européen de comptes 2010 (SEC 2010) modifient cet enregistrement : les dépenses d'acquisition d'équipement militaire lourd sont désormais à enregistrer en formation brute de capital fixe (FBCF), c'est-à-dire en investissement. Servant à assurer un service continu de défense, ces « systèmes d'armes militaires » comprennent véhicules blindés, navires de guerre, sous-marins, avions de combat, transporteurs et lanceurs de missiles, etc. Certaines armes à usage unique et à fort pouvoir destructeur, comme les missiles balistiques stratégiques dotés d'une charge nucléaire, sont réputées fournir un service continu de dissuasion et doivent également être enregistrées en FBCF. Les autres articles à usage unique (munitions, autres missiles, bombes, etc.) sont théoriquement à traiter comme des stocks militaires.

#### **Le changement d'enregistrement des dépenses d'acquisition d'équipement militaire lourd induit un relèvement du PIB**

Le reclassement des dépenses d'équipement militaire lourd en FBCF modifie directement le niveau du PIB. La valeur ajoutée (VA) des branches non marchandes des administrations publiques (APU) est en effet déterminée conventionnellement par la somme de la rémunération des salariés, des impôts nets des subventions sur la production et de la consommation de capital fixe. La capitalisation des dépenses d'équipements militaires, à présent considérés comme des actifs fixes, génère de la consommation de capital fixe (CCF), mesurant la perte de valeur que ces actifs subissent au fil des ans du fait de leur utilisation normale ou de leur obsolescence. Ce surcroît de CCF augmente d'autant la VA des APU, et donc le PIB. En 2010, l'impact sur le niveau de PIB est de + 3,3 Md€, soit 0,2 point de PIB supplémentaire. Au début des années 1960, le PIB est relevé de 0,6 point (*graphique*).

En termes de demande, ce changement d'enregistrement substitue de la FBCF à une partie de consommation intermédiaire : l'investissement public est ainsi relevé de + 6,7 Md€ en 2010.

Mais le nouveau mode d'enregistrement des dépenses militaires a également un impact sur la consommation collective des APU. La défense fait en effet partie des services que les APU fournissent à la communauté dans son ensemble, à des fins de consommation collective. La capitalisation des dépenses militaires joue sur cette consommation par deux effets contraires : le reclassement de CI en FBCF d'une part, la prise en compte de la CCF résultant de cette nouvelle FBCF d'autre part. En SEC 1995 déjà, les dépenses militaires entraînent – comme toutes les consommations intermédiaires – dans le calcul de la production des APU, avec pour contrepartie une dépense de consommation collective des APU. En base 2010, elles sont classées en FBCF, ce qui diminue la production, évaluée par les coûts de production, et la dépense de consommation collective en contrepartie. Mais la CCF qui résulte de l'usure et de l'obsolescence de ces nouveaux actifs entre dans le calcul de la production non marchande des APU, avec là en contrepartie une augmentation de la dépense de consommation des APU. Celle-ci est donc révisée d'un montant égal à la différence entre la CCF apparue et les dépenses reclassées en FBCF. En 2010, les livraisons de matériels militaires ayant été particulièrement importantes, la CCF est inférieure

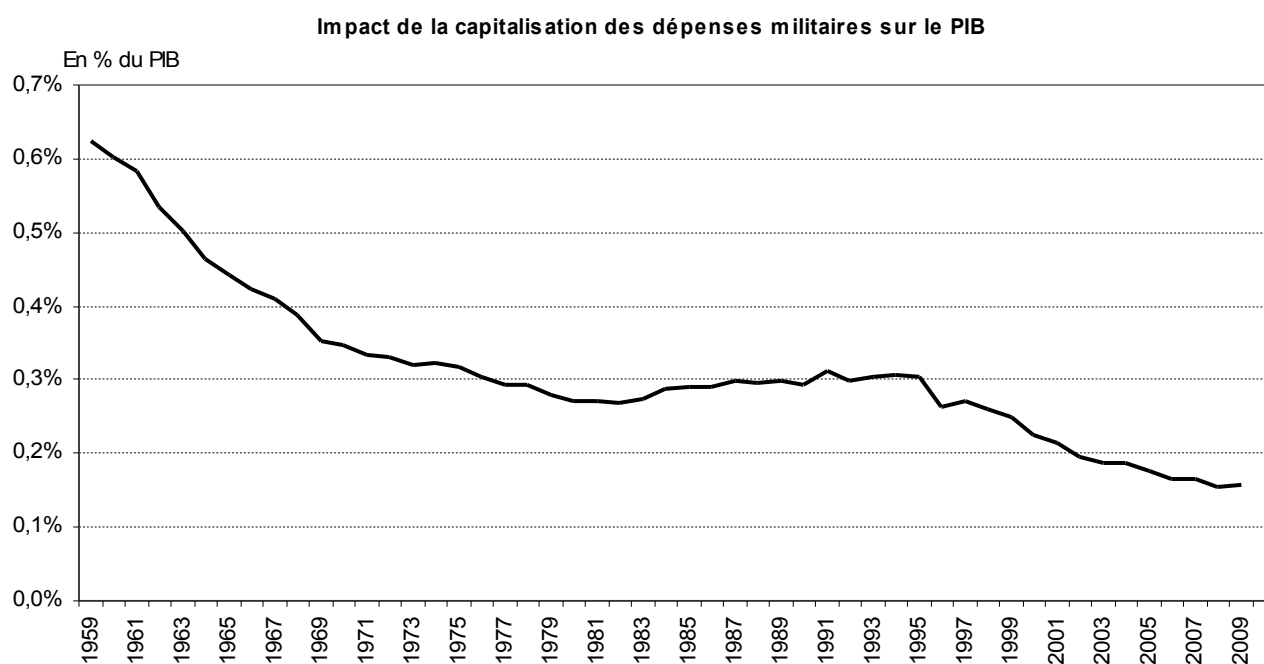
à la FBCF : au total, la dépense de consommation collective diminue de 3,4 Md€ en 2010. Ce n'était pas le cas en 2009, où l'on enregistre un léger relèvement de la consommation collective des APU (+ 0,1 Md€).

Par suite du relèvement de la VA des APU et de la révision de leur consommation finale, l'épargne des APU est rehaussée. L'augmentation de la FBCF neutralise ensuite l'impact du changement de mode d'enregistrement des dépenses militaires sur le besoin de financement des APU.

### **Une méthode d'évaluation fondée sur des données budgétaires et une durée de vie conventionnelle**

Depuis 2005, les montants à reporter en FBCF militaire sont évalués à partir des programmes budgétaires « Équipement des forces » et « Préparation et emploi des forces » relevant du ministère de la Défense. Seules les dépenses d'équipement ayant trait à l'équipement militaire lourd et figurant en titre V de la nomenclature budgétaire (dépenses d'investissement) sont reprises en FBCF. Celles relevant du titre III, qui correspondent aux dépenses de fonctionnement et de maintenance, sont toujours comptabilisées en consommation intermédiaire.

Pour la période 1953-2005, les montants de FBCF sont évalués à partir de données transmises par l'Observatoire Économique de la Défense sur le titre V par arme. Pour les années antérieures, les montants ont été estimés à partir des séries de FBCF de l'État en machines et équipements et en matériels de communication en base 1995.



Source : Insee, comptes nationaux.

Conformément à la décision d'Eurostat du 9 mars 2006, les dépenses militaires doivent être comptabilisées à la livraison et non pas au paiement à partir de 2005. Depuis cette date, une correction est donc effectuée par rapport aux données budgétaires mobilisées. En base 2005 elle portait sur les consommations intermédiaires ; en base 2010, elle affecte la FBCF.

Une fois établies les séries de FBCF sur longue période, le modèle de l'inventaire permanent<sup>1</sup> permet d'évaluer les stocks de capital, les déclassements et la CCF correspondants, à partir des flux de FBCF ainsi que des lois de mortalité et de dépréciation des équipements fondées sur les durées de vie moyenne des actifs. En l'occurrence, une durée de vie moyenne de 20 ans est retenue pour les matériels militaires lourds.

Dans le compte de patrimoine, un nouvel actif distingue les systèmes d'armes militaires. En revanche, les articles à usage unique tels que les munitions n'ont pas été traités en stocks militaires et n'y apparaissent pas. Face à la difficulté d'isoler les montants concernés dans les données sources, en flux et en stocks, ces dépenses ont été conservées en consommations intermédiaires.

---

<sup>1</sup> Cf. « [Comptes de patrimoine et de variations de patrimoine](#) », *Note de la base 2000 n°10*, Insee, 2008.